



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 19 décembre 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14

Etaient présents : 10 membres – 3 procurations – 13 votants

### Finances

Gaëlle SKOCIBUSIC ne prend pas part au vote.

#### 513/2024 SPL EVA – DSP « Carrefour Européen du Patchwork (CEP) » et « Modes et Tissus » - Révision des conditions financières d'exécution

Monsieur Denis PETIT expose :

L'article 25 de la DSP (Délégation de Service Public) citée ci-dessus prévoit qu'il pourra être procédé à un réexamen des conditions financières en cas de :

- Révision du périmètre de l'exploitation ;
- Modification substantielle des ouvrages ;
- Modification substantielle des conditions d'exploitation liée à l'évolution de la réglementation (imprévision)
- Modification des charges mises à la charge du Délégué au titre des contraintes de service public

Monsieur le Directeur Général de la SPL EVA sollicite un maintien par rapport à 2023 de la compensation financière versée par la CCVA à la SPL EVA au montant de **35.000 €** pour l'année 2024. Ce montant est prévu au budget primitif 2024.

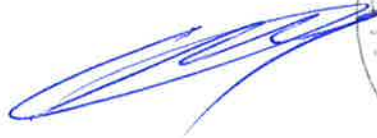
**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,**

**DECIDE** de fixer pour 2024 la compensation financière versée à la SPL EVA (citée à l'article 27 de la DSP « CEP – Modes et Tissus ») à un montant de **35.000€** prévu au budget 2023

**AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant correspondant.

**Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour, Gaëlle SKOCIBUSIC ne prenant pas part au vote)**

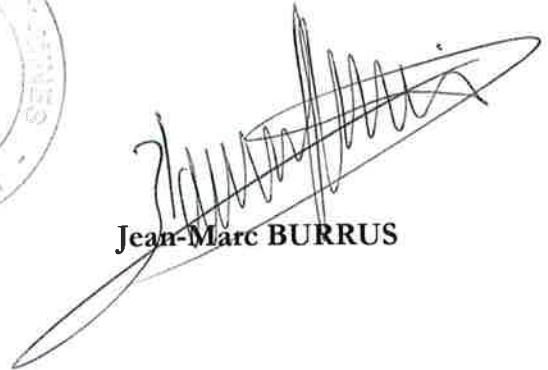
**La secrétaire de séance,**



**Régine ORSATI**



**Le Président,**



**Jean-Marc BURRUS**